

Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pernet et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mr Pesson et Mme Puravet

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 27/01/2025

Date d'affichage : 27/01/2025

Délibération n°20250131_004

Objet : Construction d'un centre de secours à Ebreuil : convention de participation

Vu la délibération du 16/02/2018 prise par le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier autorisant la création d'un programme et prévoyant les crédits de paiements nécessaires à la réalisation des travaux de construction d'un Centre de Secours à Ebreuil ;

Vu la délibération du 04/03/2019 prise par la commune d'Ebreuil approuvant une convention avec le SDIS 03 fixant une participation de la commune d'Ebreuil de 25% du montant HT des travaux ;

Vu la délibération n°20210416_026 en date du 16 avril 2021 par laquelle le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour la participation au financement des travaux du Centre de Secours situé à Ebreuil ;

Vu la réunion en date du 05/11/2024 au cours de laquelle M. le Maire d'Ebreuil a présenté les justificatifs transmis par le SDIS 03 concernant le montant définitif des travaux et au cours de laquelle les montants des contributions communales ont été arrêtés ;

Considérant que le coût définitif de la construction a été arrêté par le SDIS 03 à la somme de 589 726,96 € HT et que la participation de 25 % demandée à la commune d'Ebreuil a été fixée à la somme de 147 431,74 € ;

Considérant que le soutien financier global fixé à 50 % du montant de la participation demandée à la commune d'Ebreuil, soit la somme de 73 715,87 € répartie sur l'ensemble des 6 communes rattachées au Centre de Secours, avec une participation calculée au prorata du nombre d'habitants pour chacune d'entre elles, soit une contribution pour la commune de Lalizolle de 20 906,71 €, soit la somme de 1 393,78 € par an pour les 15 prochaines années, comme mentionné dans la convention financière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le versement d'une subvention annuelle pour la construction du Centre de Secours situé à Ebreuil à hauteur de 1 393,78 € ;
- approuve la convention financière avec la commune d'Ebreuil ;
- autorise la signature de ladite convention par M. le Maire
- prévoit d'inscrire le montant de ladite contribution annuellement au budget primitif de la commune pendant les 15 prochaines années ;
- autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

